

Décret

Générale

colonial

Décret n° 7 janvier 1937 Prélèvement sur la caisse de réserve et modifications au budget local de la Côte française des Somalis (exercice 1936).

n° 7

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
7 janvier 1937

Numéro JO
n° 483 du 28/02/1937

Date du numéro
28 février 1937

VISAS

Le Président de la République française, Sur le rapport du Ministre des colonies Vu l'article 18 du sénatus-consulte du 3 mai 1854

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie de la Côte française des Somalis par le décret du 18 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu le décret du 18 février 1936, portant approbation du budget local de la Côte française des Somalis, pour l'exercice 1936,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est approuvé l'arrêté n° 693, pris le 31 octobre 1936, par le gouverneur de la Côte française des Somalis, en conseil d'administration et portant prélèvement sur la caisse de réserve, création de rubrique et ouverture d'un crédit supplémentaire au budget local de l'exercice 1936. Art. 2. — Le Ministre des colonies est chargé de l'exécution du présent décret.

Albert LEBRUN. Par le Président de la République : Le Ministre des colonies, **Marins Moutet.**